

Le gouvernement du Canada retirera l'exigence relative au dépistage préalable à l'entrée pour les voyageurs entièrement vaccinés le 1er avril

Bonjour,

Le présent courriel a pour but de vous informer d'une [annonce](#) faite aujourd'hui (17 mars 2022) concernant l'assouplissement des mesures de dépistage à la frontière pour les voyageurs entièrement vaccinés qui cherchent à entrer au Canada, y compris les travailleurs étrangers temporaires.

Nous vous informons ***qu'à compter du 1er avril 2022, à 0 h 01 HAE***, les voyageurs entièrement vaccinés n'auront plus besoin de fournir un résultat de test de dépistage de la COVID-19 préalable à l'entrée au Canada par voies aériennes, terrestres ou maritimes. Les voyageurs entièrement vaccinés qui souhaitent arriver au Canada avant le 1er avril 2022 devront toujours présenter un test valide avant l'entrée au pays.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires continuera de vous tenir au courant de toute nouvelle information au fur et à mesure que nous la recevrons, et vous invite à visiter le site voyage.gc.ca pour plus de détails et de mises à jour.

Nous vous encourageons à partager cette communication dans vos réseaux respectifs ainsi qu'avec tout collègue qui pourrait avoir besoin de cette information.

Merci d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

Le programme des travailleurs étrangers temporaires
Emploi et Développement social Canada